

Commune de Floreffe

Délibération de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Motivations

- Séance du 29 janvier 2009 -

PROJET : (Point 3 de l'ordre du jour)

Permis unique d'un projet d'une installation de préparation d'aliments pour animaux, rue Riverre, 105 à Floreffe - avis

MOTIVATION :

Vu les pièces du dossier ;

Considérant les éléments du dossier mis à disposition de la CCATM ;

Considérant l'exposé de M. Pynnaert (Conseiller en aménagement du territoire) en séance ; que la présentation synthétique a permis d'appréhender les enjeux du projet ;

Considérant l'intervention de plusieurs membres ayant consultés le dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que ces interventions ont permis d'apporter des éclaircissements sur divers points ;

Considérant la situation des lieux ;

Considérant les enjeux économiques ;

AVIS :

La CCATM après délibération, émet les remarques suivantes :

Dans l'ensemble, les membres sont d'accord de stipuler que les recommandations émises par l'auteur de l'étude d'incidence sont à suivre mais qu'il faut mettre en évidence certains points en particulier.

- La qualité de l'air : Demande du contrôle par des appareils appropriés de la quantité de poussière, la nocivité et les odeurs.
- La consommation en énergie : Demande de Promouvoir au maximum la cogénération.
- Le bruit : Demande de capotage des ventilateurs, vérification de l'isolation du bardage existant. Demande au final d'une station de mesure du bruit avant et après projet en vue de remédier à l'insonorisation des éléments bruyants et de tenir les résultats à disposition des autorités communales.
- La mobilité : Demande d'une réunion de concertation avec les principaux intervenants dans la mobilité à savoir le BEP, le MET, les autorités communales et les actionnaires principaux de la société ALIA2 ainsi que les plus importants

pourvoyeurs de flux routier par camions en vue d'une discussion globale sur les problèmes de mobilité engendrés. Cette concertation aurait pour but de dégager des solutions mobilité bénéfiques pour chacun.

- Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Pour la CCATM :

La Secrétaire,

Le Président,

V. Ory.

J. Parmentier.